

Président : Guy Teissier



Programmation 2003-2008 et audit de l'outil de défense

→ UNE ACTIVITÉ LÉGISLATIVE DOMINÉE PAR L'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2003-2008

Afin d'adapter notre outil de défense aux évolutions du contexte géostratégique, les députés ont adopté une nouvelle loi de programmation militaire offrant des moyens résolument accrus à nos forces armées et consolidant la professionnalisation. **L'effort prévu par la loi s'élève à 88,87 milliards d'euros pour l'ensemble de la période 2003-2008, soit une augmentation de plus de 6 % par rapport à la période 1997-2002.** Ces crédits supplémentaires, équivalant à 1 milliard d'euros par an, permettront notamment, avec la mise en service de l'avion Rafale, le renouvellement de la flotte de surface ou encore la mise à l'étude et la construction d'un second porte-avions, de protéger plus efficacement le territoire national et d'accroître la capacité de projection de nos forces hors de nos frontières.

L'examen du projet de loi de programmation militaire en commission a mis en évidence la dégradation de la disponibilité des équipements militaires. Un rapport d'information du 23 octobre 2002 sur l'entretien des matériels des armées a ainsi souligné que nos armées ne pouvaient disposer globalement que de 60 % de leur parc d'armement.

→ PRENDRE EN COMPTE LA SPÉCIFICITÉ DES ARMÉES DANS LA RÉFORME DES RETRAITES

Compte tenu des implications du projet de réforme des retraites sur le régime de pension des militaires, la Commission l'a examiné pour avis le 3 juin 2003. Elle a considéré à cette occasion qu'un équilibre avait été trouvé entre la contribution des militaires à l'effort général et la reconnaissance des spécificités de leur métier.

→ ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DES INDUSTRIES DE DÉFENSE

Dans le prolongement des grands programmes retenus lors de l'adoption de la loi de programmation militaire, **une mission d'information sur le mode de propulsion du second porte-avions** permettra d'apporter au Gouvernement un nouvel éclairage sur ce choix crucial pour l'avenir du groupe aéronaval et la construction de l'Europe de la défense.

Le travail législatif de la Commission s'est aussi attaché à accompagner les mutations de notre industrie de défense, à travers l'adoption d'une proposition de loi portant diverses dispositions relatives à certains personnels de DCN et GIAT Industries, et à répondre aux nouvelles formes de conflits en réprimant l'activité de mercenaire.

➔ LA COMMISSION DE LA DÉFENSE RENFORCE SES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Soucieux de la traduction effective de l'engagement pluriannuel dans les lois de finances, les députés de la Commission de la Défense ont adopté, sur proposition de M. Guy Teissier, Président de la Commission, deux procédures particulièrement innovantes.

Tout d'abord, l'exécution du budget de la défense donnera lieu à un contrôle trimestriel par une mission d'information composée à la fois de parlementaires de la majorité et de l'opposition, en liaison avec des représentants des ministères de la défense et des finances.

En second lieu, l'Assemblée nationale a adopté un amendement au projet de loi de programmation militaire instaurant en loi de finances initiale une ligne budgétaire spécifique aux opérations extérieures afin de remédier à leur financement systématique a posteriori en loi de finances rectificative.

Par ailleurs, **un débat sur les orientations de la politique de la défense sera désormais organisé au Parlement tous les deux ans, complété, à l'initiative des députés, d'un débat annuel lors du dépôt du rapport sur l'exécution de la loi de programmation militaire.**

Toujours dans la perspective de ses activités de contrôle, la Commission de la Défense s'est penchée le 17 décembre sur la situation de GIAT Industries, à l'aube d'une nouvelle recapitalisation et d'un sixième plan social. Les rapporteurs, qui se sont rendus à cette occasion sur tous les sites, ont insisté sur la nécessité d'un recentrage de cette entreprise stratégique sur son cœur de métier et, parallèlement, d'une plus grande prise de conscience de ses responsabilités par l'État, à travers l'élaboration d'un contrat d'entreprise.

Par ailleurs, un rapport, publié le 29 octobre 2002, sur le service de santé des armées formule de nombreuses propositions pour remédier aux difficultés actuelles de ce service liées à la professionnalisation des armées.

➔ S'ADAPTER À LA NOUVELLE DONNE STRATÉGIQUE

La formation des cadres dans les écoles militaires a connu également un profond bouleversement à l'occasion de la professionnalisation, examinée par un rapport en date du 26 mars 2003. Garant de la qualité d'une armée professionnelle moderne et de sa capacité à évoluer dans un contexte international, l'outil de formation ne doit plus être perçu comme une variable d'ajustement budgétaire mais comme un investissement indispensable pour assurer le futur de notre défense.

Le bioterrorisme et la mise en oeuvre de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances dans le domaine de la défense font également l'objet de rapports d'information. Deux rapporteurs, dont le Président Guy Teissier, ont également été désignés sur le thème des réserves.

Enfin, **les députés de la Commission, particulièrement attentifs à l'engagement de nos troupes en Côte d'Ivoire, ont auditionné la ministre de la défense et le chef d'État-major des armées.** Une table ronde a également permis aux parlementaires d'être informés sur les opérations militaires en Irak et de dialoguer avec des experts militaires et civils.

Activité de la Commission

[REDACTED]		
RÉUNIONS	Nombre	Durée
	44	66 h 42
AUDITIONS	Gouvernement	Personnalités
	7	67
RAPPORTS	Nombre	Dont rapports d'information
	9	5